

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-959/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, secrétaire général du Gouvernement.

n° 70-959/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 9 août 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par M. Jean-Louis Rouvin, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, secrétaire général du Gouvernement.